



Paris le 2 avril 2012,

Chers amis,

Femina Europa vous prie de trouver ci-joint copie de la lettre que nous avons envoyée aux 47 ambassadeurs auprès du Conseil de l'Europe.

Vous ne le savez peut-être pas mais, en ce moment, dans un vieux pays européen, les Pays-Bas, une association milite ouvertement pour « la possibilité d'un plaisir réciproque dans les relations sexuelles entre adultes et enfants ». Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/MARTIJN> . Cette association ne doit pas être confondue avec une association homosexuelle.

Nous voulons par notre action soutenir un député néerlandais courageux, M Pieter Omzigt, qui fait partie d'un réseau de parlementaires engagés contre l'exploitation sexuelle des enfants. Ce réseau a lancé une campagne baptisée « un sur cinq » pour activer la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote. [http://www.coe.int/t/dg3/children/1in5/whatweknow/Lanzarote\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg3/children/1in5/whatweknow/Lanzarote_fr.asp)

Nous voulons attirer l'attention du Conseil de l'Europe, dont les trois piliers fondateurs sont la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit, sur l'hypocrisie qui consiste à dénoncer les méfaits d'une hyper sexualisation des enfants tout en tolérant le militantisme de prédateurs qui ne respectent pas leur innocence.

Nous avons devant nous des militants qui se sont placés à des postes-clé dans les institutions internationales. L'ONU, après avoir voulu que les enfants soient sexuellement informés par les programmes scolaires dès le plus jeune âge (voir le rapport Munoz sur notre site <http://femina-europa.org/actu/tag/actualites-gender/>) sous le prétexte de lutter contre les stéréotypes rétrogrades que pourraient leur inculquer leurs parents ou la religion, s'arroge maintenant le droit de faire reconnaître des droits sexuels aux enfants dès l'âge de 10 ans <http://www.c-fam.org/fridayfax/french/9316/lonu-pourrait-reconna%C3%A0tre-l'existence-de-droits-sexuels-pour-les-enfants-de-10-ans.html>

Dans le contexte du gender, on voudrait que le comportement sexuel fluctuant et polymorphe soit reconnu juridiquement par l'introduction de termes ambigus et non consensuels tels que « *identité de genre* » et « *orientation sexuelle* ». Voici un exemple concret du danger de laisser l'expression orientation sexuelle prospérer dans les textes normatifs : on banalise ainsi tous les comportements sexuels.

Nous comptons sur vous pour en parler autour de vous et sensibiliser le maximum de personnes à ce problème.

Nous vous remercions de votre soutien.

Amicalement,

L'équipe de Femina Europa

Anne Girault, Virginie Rotheÿ, Laurence de Gressot, Bénédicte Mordacq, Inès Desgrées du Lou, Marie-Camille Aubagnac